

Commerce avec les États-Unis: le Conseil de l'UE autorise l'ouverture de négociations

Publié le 26 avril 2019

Le 15 avril, malgré les réserves françaises, le Conseil a approuvé les mandats autorisant la Commission à ouvrir des négociations avec les États-Unis. Il s'agit d'obtenir : un accord commercial limité à l'élimination des droits de douane sur les produits industriels uniquement (exclusion des produits agricoles) et un accord sur l'évaluation de la conformité pour éliminer les obstacles non-tarifaires.

Cette décision marque l'attachement de l'UE à un programme commercial positif avec les États-Unis et à la mise en œuvre du programme de travail dont les présidents Trump et Juncker sont convenus en juillet dernier. Ni l'agriculture, ni les marchés publics ne sont concernés. Autre élément important, l'incidence environnementale et sociale de l'accord sera pleinement prise en compte au cours des négociations.

La Commission négociera au nom de l'UE. L'accord final devra être conclu par le Conseil, après approbation du Parlement européen.

Les économies de l'UE et des États-Unis représentent ensemble environ la moitié du PIB de la planète et près d'un tiers du commerce mondial total.

[>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles](#)